

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu
SEANCE DU 22 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt deux septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, de la Commune de Sainte-Croix-du-Mont, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Michel LATAPY, MAIRE.

Etaient Présents :

M.LATAPY, C.CIGANA, S. MEMES, Y.DAVIAU, J. CIFUENTES, X. COMOLET, E. COUTURES, S. HEUSSLEIN, E. AGUILAR-MORA, A GALLART, C. LALANNE,

Absents excusés : D. APPLAINCOURT, L. LARRIEU, H.CHOUVAC, A.DUBREUILH

Monsieur Cyril CIGANA est nommé secrétaire de séance.

Délibérations :

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FADEC 2020) :

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) voté par le Conseil Départemental au cours de l'Assemblée Plénière de Décembre 2019.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de réaliser en 2020 les opérations suivantes :

- Travaux de réfection de bâtiments = 14671.97 €
- Travaux rénovation éclairage public = 5058.47 €

- **DE DEMANDER au Conseil Départemental** de lui attribuer une subvention de 14 753.80 €,

-**D'ASSURER le financement complémentaire** par autofinancement pour la somme de 8265.13 € T.T.C.

DESIGNATION DES REFERENTS COMMUNAUX PLUI ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT :

Vu les délibérations communautaires :

N° 2017-210 sur l'adoption de la charte de gouvernance du plan local d'urbanisme,

N° 2017-211 sur la prescription du PLU Intercommunal,

L'élaboration du PLUI appelle une implication et un portage politique fort de l'ensemble des élus locaux qui souhaitent unir leurs efforts pour élaborer une stratégie de développement du territoire. La charte de gouvernance implique la désignation d'élus communaux référents, dont les missions seront les suivantes :

- Assurer le rôle de relais entre l'échelle communale et intercommunale,
- Participer aux travaux et aux instances d'élaboration du PLUI, à minima à la commission urbanisme,
- Etre informés sur l'avancement du PLUI, sur les retours d'études réalisées etc...,
- Faire remonter des points de vigilance ou des points d'arbitrage.

Ces élus référents sont désignés par le Conseil Municipal, au nombre de deux titulaires par commune et d'un suppléant (e).

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, DESIGNNE les élus référents suivants :

Titulaires : Michel LATAPY, Maire, Cyril CIGANA 2ème adjoint.

Suppléant : Hervé CHOUVAC, Conseiller Municipal.

SIAEP DE VERDELAIS – CHANGEMENT D'ADRESSE SIEGE SOCIAL :

Conformément à la réunion du 09 juillet 2020 du syndicat d'adduction d'eau potable de Verdélais, Monsieur le Maire rappelle que Monsieur André MASSIEU, Président du SIAEP de Verdélais à proposer en réunion citée ci-dessus, de modifier l'adresse du siège social du SIAEP de Verdélais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette modification, l'adresse du siège social du syndicat d'adduction d'eau potable de Verdélais sera donc à la mairie de Cabarnac dès la validation de ce changement par Madame la Préfète de la Gironde.

DELEGUE COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :

Monsieur le Maire indique que suite à l'installation des nouveaux Conseils Municipaux et du nouveau conseil communautaire, il y a lieu de désigner un délégué de la Commune de Sainte Croix du Mont à la commission CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer :

Michel LATAPY, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et trente minutes.